

Distribution limitée

CLT-92/CONF.003/9
Paris, le 30 juin 1992
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial
Seizième session

Siège de l'UNESCO, Paris, 6-10 juillet 1992
Salle XVI

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Examen du projet de rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention

On rappellera que le Comité, à sa quatorzième session tenue à Banff, Canada, en décembre 1990, a souhaité que le vingtième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial soit l'occasion d'une évaluation sur la mise en oeuvre de la Convention, qui permettra de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie pour l'avenir.

Les membres du Bureau voudront bien trouver ci-joint le projet de rapport d'évaluation préparé en 1991 par M. Beschaouch, et qui a servi de base aux discussions d'une réunion d'experts pour la planification stratégique de la Convention du patrimoine mondial (voir Point 13 de l'ordre du jour, document CLT-92/CON.003/10;) cette évaluation a également été adressée à tous les membres du Comité pour commentaires.

Les membres du Bureau se souviendront que le Secrétariat avait demandé également aux Etats parties, par lettre circulaire du 16 novembre 1991, de procéder à une évaluation de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. Un rappel a été effectué en janvier dernier et, à ce jour, le Secrétariat a reçu cinq rapports d'évaluation. Les éléments des rapports seront intégrés au fur et à mesure à la version finale de l'évaluation qui sera présentée à la seizième session du Comité du patrimoine mondial, à Santa Fé, Nouveau Mexique, en décembre prochain.